

Commission des Mandats

1 - Une commission des mandats : pour quoi faire ?

Pour assurer une véritable synergie entre l'UEF et les mandataires :

- pour entretenir un lien avec la politique du MEDEF développée au niveau national et de l'Union des Entreprises – MEDEF Bretagne au niveau régional ;
- pour que les élus de l'UEF aient une vision précise des problèmes politiques que rencontrent les mandataires dans les instances où ils siègent, et pour que les positions à adopter puissent être concertées avec eux ou leurs chefs de file ;
- pour que les mandataires puissent situer leur action dans le cadre de celle de l'UEF et des professions concernées.

Pour que les mandataires puissent bénéficier de l'expérience de leurs homologues dans les autres instances.

Pour une gestion politique et technique concertée des mandats :

- Définition des mandats prioritaires, à proposer au Conseil d'Administration ;
- Débats sur la politique à suivre sur les mandats stratégiques ;
- Définition des critères de choix des mandataires ;
- Choix des candidats (ou pré-choix) ;
- Propositions pour la désignation des chefs de file et précisions sur leur rôle ;
- Programme de formation ;
- Organisation de la communication à l'égard des mandataires et leur animation ;
- Elaboration des lettres de mandats ;
- Maîtrise des fins de mandat...

Pour une appréciation des moyens que l'UEF doit consacrer à la gestion des mandats.

Pour la valorisation du travail fait par les mandataires en termes d'influence et de défense des intérêts des entreprises (communication à l'égard des adhérents...).

Pour détecter et alimenter un « vivier » de futurs mandataires.

2 – Fonctionnement de la commission des mandats

La composition de la commission des mandats doit lui permettre d'entretenir un lien étroit entre le Président, le Conseil d'Administration et les mandataires :

- Le Président sera de préférence, un membre du Bureau ;
- La commission sera composée de représentants des adhérents et des branches professionnelles ;
- Les chefs de file des différentes familles de mandats pourront participer aux réunions ;
- Ainsi que les représentants de la CGPME, de l'UPA, de la FDSEA et des organisations consulaires, selon le cas ;
- D'autres personnalités pourront également être invitées, en fonction des questions à l'ordre du jour.

Création de groupes ad hoc :

La commission des mandats peut mettre en place des groupes ad hoc :

- Pour le choix ou l'audition des candidats à des mandats ;
- Pour l'audition des chefs de file ;
- Pour la mise en œuvre de formations des mandataires ;
- Pour l'organisation des manifestations organisées pour les mandataires...

Une périodicité compatible avec un travail efficace :

- tous les trimestres (soit en fonction de l'actualité).

Une visibilité réelle pour les adhérents de l'UEF :

• Les adhérents doivent pouvoir être informés de ses travaux. A cet égard, une réunion annuelle, si possible conviviale, voire festive, peut utilement servir à la valorisation des travaux de la commission et des mandataires.

3 - Animateur

- Alain MOAN – *Président de la Commission*

4 - Participant aux travaux

- Le Président
- Les membres du Conseil d'Administration (branches professionnelles/entreprises)
- Les mandataires, lors des « partages d'expérience »